



Communiqué de presse du 12 novembre 2015

## Nouvelle rentrée, sans progrès pour les internes

Alors qu'une nouvelle promotion d'internes a pris ses fonctions ce 1<sup>er</sup> novembre, la réforme du temps de travail (texte en vigueur depuis le décret du 1<sup>er</sup> mai 2015) n'est toujours pas appliquée ([communiqué ISNAR-IMG](#)) par quantité d'hôpitaux français et, en particulier, par bon nombre de CHU, pourtant supposés être des établissements d'excellence.

Excellents, ils l'ont été pour différer l'application du texte sur le repos de sécurité pourtant promulgué en 2002 pour protéger des salariés en sortie de garde et dont l'application laisse toujours à désirer aujourd'hui ([communiqué de l'ISNI](#)). Cela s'est malheureusement traduit dans la réalité par des accidents corporels parfois tragiques.

En sera-t-il de même pour la limitation à 48 heures de travail hebdomadaires maximales (formation en stage + formation universitaire et personnelle) ? Rappelons qu'actuellement, la durée de travail effective est en moyenne de 60 heures hebdomadaires, rognant de manière manifeste et injustifiable sur la formation universitaire. Les hôpitaux veulent-ils s'en rendre coupables face aux enjeux sanitaires et démographiques qui traversent notre société ?

Comment peut-on espérer avoir des soignants qui défendent les droits des patients quand on a habitué ces mêmes soignants à avoir leurs droits élémentaires bafoués sur l'autel de la « nécessité » ?

### **Contact :**

Lanja Andriantseharinala : 06 68 91 41 64

Sylvie Cognard : 06 14 47 42 06